

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2025 A 20 H 30

Date de la convocation : 09 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombres de membres excusés : 0

Nombre de membres absent : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – JURINE T. – COUTURIER A. - DUNAT J. - DE OLIVEIRA F. – PALLUAT DE BESSET D. - REBOUX A. – RICO S. - THIVOLET D. - VERCHERAND P. - VIAL F. – Mmes TRICAUD M. – MOREL P. – ARTHAUD V.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT :

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Gilles PONVIANNE est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2025 ;
- PLUi : Avis sur le projet de PLUi de Loire Forez Agglomération arrêté le 25 novembre 2025 ;
- Annulation d'un titre
- Motion de soutien à l'AMF ;
- Divers :
 - TEOMi ;
 - Département de la Loire – Canton de Boën ;
 - Travaux Place Saint-Cyr
 - PICs ;
 - Boîte à Livres ;
 - Natura 2000 ;
- Dates à retenir

1 – PLUi : Avis sur le projet de PLUi de Loire Forez Agglomération arrêté au 25 novembre 2025 - Délibération N° DEL2025-12-38-4

Monsieur le Maire présente à l'assemblée de projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté le 25 novembre 2025, sur lequel le Conseil Municipal doit émettre un avis. La Commission PLUi s'est réunie plusieurs fois depuis le démarrage du projet pour étudier les plans de zonage du futur PLUi.

La prochaine étape sera la mise à l'enquête publique du PLUi. Des permanences seront prévues dans plusieurs communes du territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable avec souhaits sur le projet de PLUi de Loire Forez Agglomération arrêté le 25 novembre 2025.

➤ VOTE			
		POUR	15
		CONTRE	0
<i>En exercice</i>	15	ABSTENTION	0
<i>Présents</i>	15	TOTAL	15
<i>Procurations</i>	0		
<i>Pris part au vote</i>	15		

2 – Annulation d'un titre

Délibération N° DEL2025-12-39

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'annulation d'une facture d'un montant de 50.00 € pour la location de la salle Grenette à l'occasion de réservations hebdomadaires, pour des séances collectives qui n'ont pas abouti ; la locataire étant une administrée de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler le titre d'un montant de 50.00 € au budget communal.

➤ VOTE			
		POUR	15
		CONTRE	0
<i>En exercice</i>	15	ABSTENTION	0
<i>Présents</i>	15	TOTAL	15
<i>Procurations</i>	0		
<i>Pris part au vote</i>	16		

3- Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

- Délibération N° DEL2025-12-40

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. Monsieur le Maire propose d'adopter cette motion de soutien à l'AMF pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Adoptée à l'unanimité sans question ni remarque.

Procès-verbal de séance

Mairie de STE FOY ST SULPICE

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	15	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

4 – Divers

➤ **TEOMi :**

Monsieur le Maire présente l'évolution de la composition des déchets entre 2019 et 2024, ainsi que les simulations faites par Loire Forez Agglomération quant aux tarifs des parts fixe (pourcentage de la valeur locative du bien) et incitative (prix à la levée) de la TEOMi, qui entrera en vigueur au 01/01/2026.

➤ **Département de la Loire – canton de Boën :**

Monsieur le Maire présente quelques chiffres rapportés par le Département de la Loire lors de la réunion des Maires du canton de Boën à ARTHUN le 13/11/2025 : budget du Département, évolution des droits de mutation à titre onéreux, budget Social, subventions accordées aux collectivités et aux associations, etc.

➤ **Travaux :**

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} Adjoint, indique au Conseil que les caméras prévues sur la Place et à l'Ecole sont en cours d'installation.

➤ **PICS :**

Madame Magali TRICAUD présente au Conseil Municipal le déroulement de la 1^{ère} réunion territorialisée Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) qui a eu lieu le 10 décembre 2025 à St-Sixte.

➤ **Boîte à livres :**

Madame Magali TRICAUD indique au Conseil qu'un second devis pour la réalisation d'une boîte à livres en forme de grenouille a été reçu ; le premier étant trop élevé. Ce second devis s'élève à 1 217 € HT.

➤ **INSEE – Population :**

Monsieur le Maire indique au Conseil que la population municipale de référence (2023) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 568 habitants.

8 – Dates à retenir

- Vœux 2026 : dimanche 18 janvier 2026 (*distribution des flyers à faire sur la semaine 52*)
- Conseil Municipal : vendredi 13 février 2026 – 20h30

Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2025 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	15	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

Clôture de la séance à : 22 heures 15.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Gilles PONVIANNE,

Secrétaire de séance :

